



## **Mastrad concrétise un financement obligataire pour accélérer le développement de deux produits innovants**

*Paris, le 4 aout 2025 – MASTRAD (EURONEXT GROWTH : ALMAS ; ISIN : FR0004155687), entreprise pionnière dans les ustensiles de cuisine, annonce la finalisation du financement pour le développement de 2 nouveaux produits stratégiques.*

MASTRAD a sécurisé un financement obligataire d'un montant maximum de 1 450 000 €, destiné à accompagner la phase de lancement de deux innovations majeures.

La première concerne Temp°it, un thermomètre de cuisson 4-en-1 connecté Wi-Fi, qui a déjà rencontré un fort engouement à l'occasion de deux campagnes de crowdfunding réussies sur Indiegogo et Kickstarter.

La seconde est une gourde ultra-innovante permettant à MASTRAD de s'ouvrir à un nouveau segment de marché en forte croissance, au-delà de son cœur d'activité historique.

Ce financement s'inscrit dans la stratégie de transformation de MASTRAD, visant à accélérer sa croissance, renforcer sa dynamique d'innovation produit et diversifier ses sources de revenus.

### **Caractéristiques du financement obligataire amortissable**

MASTRAD a mis en place un financement obligataire auprès du fonds HEXAGON CAPITAL FUND et de la SCI BELUGA, holding du dirigeant de MASTRAD, pour un montant de fonds levés maximum de 1 450 000 euros. Chaque obligation, d'une valeur nominale de 1 000 euros, arrivera à échéance à l'issue d'une période de 24 mois à compter de sa date d'émission et sera amortie sur une base bi mensuelle.

Les obligations porteront un intérêt annuel de 8%, payables bi mensuellement.

Mastrad remboursera le nominal et les intérêts en numéraire, mais, en cas de survenance d'un des cas de défaut listés dans le contrat de financement (notamment défaut de paiement d'une échéance), les porteurs d'obligations auront le droit d'exiger le remboursement de leurs créances directement en actions MASTRAD sur la base de la valeur de l'action au moment du remboursement avec une décote de 25 %.

HEXAGON CAPITAL FUND et la SCI BELUGA se sont d'ores et déjà engagés à souscrire à 500 obligations (450 pour HEXAGON CAPITAL FUND, 50 pour la SCI BELUGA) au plus tard le 31 juillet 2025.

### Bons de souscription d'actions attachés aux obligations

A chaque obligation souscrite seront attachés des bons de souscription d'actions MASTRAD, émis sur la base de la délégation de compétence conférée dans la 4<sup>ème</sup> résolution de l'assemblée générale extraordinaire du 19 juin 2025. Le nombre de bons attachés à chaque obligation sera déterminé par application de la formule suivante :

$$N_{BSA} = 500 / VWAP$$

Où :

$N_{BSA}$  = nombre de BSA attachés à une Obligation déterminée

$VWAP$  = moyenne des cinq (5) cours *vwap* choisis par le souscripteur parmi les dix (10) séances de bourse du titre MASTRAD sur le marché Euronext Growth Paris précédant la date de souscription à l'obligation à laquelle il est rattaché.

A titre d'exemple, la souscription des 500 premières obligations intervenue au 31 juillet 2025, a généré l'émission d'un nombre total de BSA de 18 573 551 BSA (soit 37 147 BSA par obligation).

Les BSA seront exerçables pendant une période de 2 ans suivant leur émission.

Chaque BSA donnera le droit de souscrire à une action de MASTRAD à un prix d'exercice égal à 120 % de la moyenne des cinq (5) cours *vwap* choisis par le souscripteur parmi les dix (10) séances de bourse du titre MASTRAD sur le marché Euronext Growth Paris précédant la date de souscription à l'obligation à laquelle il est rattaché.

### Incidence de l'exercice de l'intégralité des BSA sur la participation d'un actionnaire

L'incidence de l'exercice de l'intégralité des 53 863 298 BSA potentiellement émis si l'ensemble des 1 450 obligations étaient souscrites à la date du présent communiqué sur la participation dans le capital d'actionnaires détenant 1% du capital de la Société préalablement à l'exercice (calculs effectués sur la base de 82 427 924 actions composant le capital au 30 juillet 2025), serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant exercice des 53 863 298 BSA	1,00 %
Après exercice des 53 863 298 BSA <sup>1</sup>	0,605 %

<sup>1</sup> moyenne des cinq (5) *vwap* les plus bas parmi les dix (10) séances de bourse du titre MASTRAD sur le marché Euronext Growth Paris précédant la date du présent communiqué de presse

### Incidence de l'exercice de l'intégralité des BSA sur la quote-part des capitaux propres

L'incidence de l'exercice des 53 863 298 BSA potentiellement émis si l'ensemble des 1 450 obligations étaient souscrites à la date du présent communiqué sur la quote-part des capitaux propres sociaux (calculs effectués sur la base de 82 427 924 actions composant le capital au 31 décembre 2024 et des capitaux propres s'élevant 1 428 000 euros au 31 décembre 2024), serait la suivante :

	<b>Quote-part capitaux propres au 31 décembre 2024</b>
Avant exercice des 53 863 298 BSA	0,017 €
Après exercice des 53 863 298 BSA <sup>1</sup>	0,017 € <sup>2</sup>

<sup>1</sup> moyenne des cinq (5) vwap les plus bas parmi les dix (10) séances de bourse du titre MASTRAD sur le marché Euronext Growth Paris précédant la date du présent communiqué de presse

<sup>2</sup> prix d'exercice des BSA égal à 120 % des cinq (5) vwap les plus bas parmi les dix (10) séances de bourse du titre MASTRAD sur le marché Euronext Growth Paris précédant la date du présent communiqué de presse

### **Facteurs de risque liés à l'émission des obligations**

#### *Risques de non-émission de toutes les obligations pouvant être émises*

Le montant total de l'émission d'obligations n'est pas garanti et dépendra notamment des conditions de marché. La Société pourrait donc être amenée à rechercher des financements complémentaires dans l'hypothèse où elle ne serait pas en mesure d'émettre toutes les 1 450 obligations prévues.

### **Facteurs de risque liés à l'exercice des bons de souscription d'actions**

#### *Risque de dilution*

Dans la mesure où les actionnaires de MASTRAD ne participeront pas à l'émission des actions nouvelles qui pourrait résulter de l'exercice des BSA, leur quote-part de capital et de droits de vote de MASTRAD sera diminuée, et de manière potentiellement significative, en cas d'exercice de l'intégralité des BSA.

Les impacts de dilution théorique ont été détaillés ci-dessus.

#### *Risque de volatilité et de liquidité des actions de la Société*

L'émission d'actions nouvelles provenant de l'exercice des BSA puis leur cession sur le marché par les souscripteurs pourraient avoir une incidence négative sur le cours de l'action de MASTRAD et les volumes de transactions, pouvant potentiellement entraîner une certaine volatilité du cours de l'action MASTRAD.

#### *Risque relatif à l'évolution du cours de bourse*

Les cessions d'actions nouvelles émises en cas d'exercice des BSA pourraient avoir un impact significativement défavorable sur le cours de l'action de MASTRAD.

#### *Risque de diminution de la valeur nominale de l'action*

L'émission importante d'actions en cas d'exercice des BSA est susceptible d'avoir un impact baissier sur le cours de bourse de l'action de MASTRAD. Dans ce contexte, MASTRAD pourrait devoir procéder à des ajustements de la valeur nominale de l'action.

## A propos d'HEXAGON CAPITAL FUND

HEXAGON CAPITAL FUND est un fonds d'investissement immatriculé au Luxembourg et lancé en 2021. Il finance les PME – ETI européennes par le biais d'augmentations de capital, d'émissions d'obligations simples et d'obligations convertibles.

## A propos de MASTRAD ([www.mastrad.com](http://www.mastrad.com))

Créé en 1994, MASTRAD dispose d'un savoir-faire reconnu dans la conception et la distribution de produits innovants pour la cuisine. Après avoir licencié son activité de concepteur/distributeur d'accessoires culinaires, MASTRAD est aujourd'hui spécialisé dans le suivi de température, sous la marque ORKA. Dans un contexte de normes d'hygiène de plus en plus contraignantes, de recherche constante d'économies d'énergie et d'une demande croissante de transparence alimentaire et de cuisson de précision, les solutions d'ORKA et notamment ses sondes connectées apportent une réponse simple et accessible à des besoins structurels du secteur de l'alimentation, du producteur jusqu'au consommateur.



MASTRAD est coté sur Euronext Growth à Paris

Code ISIN : FR0004155687 – Mnémo : ALMAS

### Contacts

#### Mastrad

Valérie Polop-Fans, Secrétaire Générale

Tél. : 01 49 26 96 00 - [investisseurs@mastrad.fr](mailto:investisseurs@mastrad.fr)